

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le **Conseil d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARITÉ

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_238

Modification des Attributions de Compensation 2022

En tenant compte des rapports d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 15 septembre 2022 constatant d'une part, les transferts de charges relatives à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et à l'organisation du festival Les Ephémères 2022 ; d'autre part les restitutions de charges relatives à l'organisation du festival Les Ephémères 2021 ; et en constatant la validation du rapport d'évaluation de droit commun et du rapport d'évaluation de modification libre proposant la révision des montants des attributions de compensation des communes membres, Monsieur le Président présente le tableau récapitulatif suivant :

| Communes | AC annuelle 01/01/2022 | Révision AC selon procédure de droit commun | | Révision AC selon procédure libre | | Total transfert charges 2022 | AC annuelle réelle au 31/12/2022 |
|---------------------------|---------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|----------------------------------------|
| | | GEPU - Frais de fonctionnement | GEPU - Programme d'équipement | Festival Les Ephémères 2021 | Festival Les Ephémères 2022 | | |
| La Bernardière | 176 844,30 € | -1 051,45 € | -17 538,05 € | 3 000,00 € | | -15 589,51 € | 161 244,79 € |
| La Boissière-de-Montaigu | 221 727,80 € | -1 903,07 € | -30 654,24 € | 0,00 € | | -32 557,31 € | 189 170,49 € |
| La Bruflère | 810 273,74 € | -3 213,60 € | -48 991,82 € | 5 000,00 € | | -47 205,42 € | 763 068,32 € |
| Cugand | 666 666,40 € | -2 258,40 € | -35 208,87 € | 0,00 € | -5 000,00 € | -42 466,07 € | 624 400,33 € |
| L'Herbergement | 334 881,62 € | -2 318,98 € | -63 224,87 € | 5 000,00 € | -5 000,00 € | -65 544,85 € | 269 346,07 € |
| Montaigu-Vendée | 4 030 276,16 € | -20 341,62 € | -322 159,09 € | 8 000,00 € | -10 000,00 € | -344 500,71 € | 3 685 775,45 € |
| Montréverd | 117 365,01 € | -2 586,09 € | -53 366,54 € | 3 000,00 € | | -52 952,63 € | 64 412,38 € |
| Roche servière | 232 609,01 € | -3 622,45 € | -55 091,21 € | 0,00 € | -5 000,00 € | -63 713,66 € | 168 895,35 € |
| Saint-Philbert-de-Bouaine | 306 550,24 € | -2 172,95 € | -33 916,97 € | 5 000,00 € | | -31 089,92 € | 275 460,32 € |
| Treize-Septiers | 528 003,25 € | -2 426,58 € | -36 950,73 € | 0,00 € | -5 000,00 € | -44 377,31 € | 484 525,94 € |
| Total | 7 426 307,53 € | -41 907,19 € | -697 100,30 € | 29 000,00 € | -30 000,00 € | -740 007,49 € | 6 686 300,04 € |

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 15/12/2022

SLO

ID : 085-200070233-20221212-DELTDMC_22_238-DE

Vu les délibérations des communes de La Bernardière en date du 20 octobre 2022, La Boissière de Montaigu en date du 11 octobre 2022, La Bruffière en date du 4 octobre 2022, Cugand en date du 10 novembre 2022, L'Herbergement en date du 13 octobre 2022, Montaigu-Vendée en date du 18 octobre 2022, Montréverd en date du 22 septembre 2022, Rocheservière en date du 13 octobre 2022, Saint-Philbert-de-Bouaine en date du 10 octobre 2022, Treize-Septiers en date du 15 octobre 2022, permettant les rapports de présentation selon les règles de majorité requises pour les révisions selon la procédure de droit commun et la procédure libre,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Vote les montants 2022 des attributions de compensation des communes membres de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération tels qu'ils figurent en dernière colonne du tableau ci-dessus,
- Prévoit les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 014 Atténuation de produits.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le **Conseil d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_239

Attribution de fonds de concours intercommunal aux communes de Cugand et La Bernardière

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à la création d'un fonds de concours intercommunal plan de relance en septembre 2020, la commune de Cugand a déposé un dossier de subvention pour l'aménagement d'une maison des associations et des expositions culturelles et la commune de La Bernardière un dossier pour l'aménagement du centre-bourg.

Conformément au règlement du fonds de concours intercommunal plan de relance, le conseil est invité à se prononcer sur l'attribution du fonds de concours ci-dessous.

Vu la délibération n°DELTDMC_20_144 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2020 portant création d'un fonds de concours intercommunal pour le soutien à la relance ;

Vu la délibération de la commune de Cugand en date du 9 décembre 2021 sollicitant le fonds de concours intercommunal plan de relance ;

Vu la délibération de la commune de La Bernardière en date du 8 décembre 2022 sollicitant le fonds de concours intercommunal plan de relance ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Attribue un fonds de concours de 100 000 € à la commune de Cugand pour l'aménagement d'une maison des associations et des expositions culturelles,
- Attribue un fonds de concours de 500 000 € à la commune de La Bernardière pour l'aménagement du centre-bourg.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_240

Décisions modificatives

Monsieur le Président informe l'assemblée que des ajustements de crédits de dépenses et de recettes sont nécessaires sur le budget principal et les budgets annexes Assainissement, Déchets, Immobilier d'entreprises et de services.

Il est proposé de voter les décisions modificatives dans les conditions ci-dessous exposées :

Budget principal

La décision modificative n°2 s'équilibre à 52 200 € en dépenses et en recettes, dont 21 200 € en fonctionnement et 31 000 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement de la gestion de la dette, suite à souscription de nouveaux encours en 2022 et remontée des taux variables et livret A pour 55 000 € ;
- L'ajustement de l'Attribution de Compensation, après la CLECT 2022 pour 16 300 € et le reversement de la solidarité financière entre communes pour 20 400 € (part non ventilable sur le FPIC) ;
- Des opérations liées à la fermeture du cinéma (remboursement de billets CE pour 7 400 €, subvention Centre National du Cinéma pour 21 200 €) ;
- Des dotations aux provisions pour créances douteuses et garantie d'emprunt pour 14 100 € ;
- Des transferts de crédits de la section d'investissement pour des actions Territoires d'Industrie pour -39 000 € ;
- L'équilibre de la section par reprise sur les dépenses imprévues pour 107 600 €, les amortissements pour 1 000 € et le virement à la section d'investissement pour 30 000 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement de la gestion de la dette, suite à souscription de nouveaux encours en 2022 pour 170 000 €

- L'abondement au capital social de la société de production d'électricité Terres de Montaigu Energies pour 2 450 € ;
- Des transferts de crédits vers la section de fonctionnement pour des actions Territoires d'Industrie pour -39 000 € ;
- L'équilibre de la section par reprise sur les dépenses imprévues pour 102 450 €, les amortissements pour 1 000 € et le virement de la section de fonctionnement pour 30 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

| Chapitre | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------|---------------|-------------|
| DM2 | 52 200,00 € | 52 200,00 € |
| Fonctionnement | 21 200,00 € | 21 200,00 € |
| 011 Charges à caractère général | -15 000,00 € | |
| 65 Autres charges de gestion coura | 7 000,00 € | |
| 014 Atténuation de produits | 36 700,00 € | |
| 66 Charges financières | 55 000,00 € | |
| 68 Dotations aux provisions | 14 100,00 € | |
| 022 Dépenses imprévues | -107 600,00 € | |
| 023 Virement à l'Invest | 30 000,00 € | |
| 042 Mouvements d'ordre | 1 000,00 € | |
| 74 Dotations et participations | | 21 200,00 € |
| Investissement | 31 000,00 € | 31 000,00 € |
| 16 Emprunts et dettes | 170 000,00 € | |
| 20 Immobilisations incorporelles | -39 000,00 € | |
| 26 Participations | 2 450,00 € | |
| 020 Dépenses imprévues | -102 450,00 € | |
| 040 Mouvements d'ordre | | 1 000,00 € |
| 021 Virement du fonct | | 30 000,00 € |

Budget Assainissement

La décision modificative n°2 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement de la gestion de la dette, suite à consolidation des prêts communaux transférés en 2022 et remontée des taux variables pour 20 000 € ;
- Des dotations aux provisions pour créances douteuses pour 1 000 € ;
- L'équilibre de la section par reprise sur les dépenses imprévues pour 21 000 €.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement de la gestion de la dette, suite à consolidation des prêts communaux transférés en 2022 pour 28 000 €
- L'équilibre de la section par reprise sur les dépenses imprévues pour 28 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

| Chapitre | Dépenses |
|-----------------------------|--------------|
| DM2 | 0,00 € |
| Fonctionnement | 0,00 € |
| 66 Charges financières | 20 000,00 € |
| 68 Dotations aux provisions | 1 000,00 € |
| 022 Dépenses Imprévues | -21 000,00 € |
| Investissement | 0,00 € |
| 16 Emprunts et dettes | 28 000,00 € |
| 020 Dépenses imprévues | -28 000,00 € |

Budget Déchets

La décision modificative n°1 s'équilibre à 0 € en dépenses et en recettes, dont 0 € en fonctionnement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- Le transfert de crédits de refacturation de charges de personnel sur le bon chapitre budgétaire pour 3 000 € ;
- Des dotations aux provisions pour créances douteuses pour 7 000 € refinancées sur les crédits de créances éteintes qui ne seront pas utilisés.

Il n'y a pas de mouvement en section d'investissement.

La vision par chapitre est la suivante :

| Chapitre | Dépenses |
|---------------------------------------|---------------|
| DM2 | 0,00 € |
| Fonctionnement | 0,00 € |
| 011 Charges à caractère général | -3 000,00 € |
| 012 Charges de personnel | 3 000,00 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | -7 000,00 € |
| 68 Dotations aux provisions | 7 000,00 € |

Budget Immobilier d'entreprises et de services

La décision modificative n°1 s'équilibre à 15 300 € en dépenses et en recettes, dont 15 300 € en fonctionnement et 0 € en investissement.

Les principaux mouvements de fonctionnement concernent :

- La régularisation des charges refacturées aux occupants des maisons de santé pluridisciplinaires pour 14 300 € en dépenses et 5 700 € en recettes, refinancée sur les crédits de créances éteintes qui ne seront pas utilisés et par des recettes exceptionnelles.

Les principaux mouvements d'investissement concernent :

- Un transfert de crédits entre chapitres pour des travaux de rénovation dans un bâtiment économique pour 3 000 €.

La vision par chapitre est la suivante :

| Chapitre | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------------|--------------------|--------------------|
| DM2 | 15 300,00 € | 15 300,00 € |
| Fonctionnement | 15 300,00 € | 15 300,00 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | -3 000,00 € | |
| 75 Autres produits de gestion courante | | 5 700,00 € |
| 66 Charges financières | 4 000,00 € | |
| 67 Charges exceptionnelles | 14 300,00 € | |
| 77 Produits exceptionnels | | 9 600,00 € |
| Investissement | 0,00 € | |
| 21 Immobilisations corporelles | 3 000,00 € | |
| 23 Travaux en cours | -3 000,00 € | |

Budget Zones d'Activités Economiques

La décision modificative n°1 s'équilibre à 2 498 000 € en dépenses et en recettes, dont 1 249 000 € en fonctionnement et 1 249 000 € en investissement.

Les mouvements de fonctionnement concernent :

- L'ajustement des crédits de stocks de fin d'année pour 1 249 000 €, affectés sur des crédits de travaux qui ne seront pas réalisés.

Les mouvements d'investissement concernent :

- L'ajustement des crédits de stocks de fin d'année pour 1 249 000 €, financés par emprunt qui ne sera pas réalisé.

La vision par chapitre est la suivante :

| Chapitre | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| DM1 | 1 249 000,00 € | 2 498 000,00 € |
| Fonctionnement | 1 249 000,00 € | 1 249 000,00 € |
| 011 Charges à caractère général | 1 249 000,00 € | |
| 042 Mouvements d'ordre | | 1 249 000,00 € |
| Investissement | | 1 249 000,00 € |
| 16 Emprunts et dettes | | 1 249 000,00 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal,
- Approuve la décision modificative n°2 du budget annexe Assainissement,
- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Déchets,
- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Immobilier d'entreprises et de services,
- Approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Zones d'Activités Economiques.

Certifiée exécutoire par le Président,
 compte tenu de la réception en Préfecture
 et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
 d'un recours devant le Tribunal Administratif
 de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
 délai de deux mois à compter de sa
 publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
 Chéreau
 Date de signature : 14/12/2022
 Qualité : Président de Tarbes de
 Montaigu Communauté
 d'agglomération

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le **Conseil d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_241

Approbation du budget primitif 2023 – Budget principal et budgets annexes

Après lecture du budget primitif 2023 du budget principal et des budgets annexes, Monsieur le Président propose de voter les huit budgets par opération et par chapitre en l'absence d'opération pour la section d'investissement, et par chapitre pour la section de fonctionnement.

Ils se présentent de la manière suivante :

| Budget | Fonctionnement | Investissement | Total général |
|------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| 43100 CCMR Budget principal | | | |
| Dépenses | 34 531 600 € | 18 702 900 € | 53 234 500 € |
| Recettes | 34 531 600 € | 18 702 900 € | 53 234 500 € |
| 43101 Assainissement | | | |
| Dépenses | 4 003 600 € | 3 976 800 € | 7 980 400 € |
| Recettes | 4 003 600 € | 3 976 800 € | 7 980 400 € |
| 43103 Déchets ménagers | | | |
| Dépenses | 4 131 700 € | 252 000 € | 4 383 700 € |
| Recettes | 4 131 700 € | 252 000 € | 4 383 700 € |
| 43104 Office de tourisme | | | |
| Dépenses | 200 000 € | | 200 000 € |
| Recettes | 200 000 € | | 200 000 € |

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 15/12/2022

ID : 085-200070233-20221212-DELTDMC_22_241-DE

| Budget | Fonctionnement | Investissement | Total général |
|------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| 43105 Actions touristiques | | | |
| Dépenses | 10 400 € | 0 € | 10 400 € |
| Recettes | 10 400 € | 0 € | 10 400 € |
| 43109 Immobilier d'entreprises et de services | | | |
| Dépenses | 445 000 € | 384 300 € | 829 300 € |
| Recettes | 445 000 € | 384 300 € | 829 300 € |
| 43113 Zones d'activités économiques TdM | | | |
| Dépenses | 20 659 810 € | 17 061 800 € | 37 721 610 € |
| Recettes | 20 659 810 € | 17 061 800 € | 37 721 610 € |
| 43111 Le Pré Blanc | | | |
| Dépenses | 345 400 € | 178 400 € | 523 800 € |
| Recettes | 345 400 € | 178 400 € | 523 800 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 contre (Sophie ARZUL, Vincent MATHIEU)

- Approuve le budget primitif 2023 du budget principal et des sept budgets annexes de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Assujettit l'activité Transport Scolaire à la TVA, au sein du budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIÉ

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_242

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2023

Monsieur le Président propose à l'assemblée de maintenir les taux de la fiscalité directe locale 2022 pour l'année 2023, à l'exception du taux de la cotisation foncière des entreprises qui sera fixé à 25,03%.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379-0 bis, 1407 et suivants, l'article 1639A, ainsi que l'article 1636 B sexies et suivants relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'établir les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 comme suit :
 - o Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,43%
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3,36%
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,35%
 - o Cotisation foncière des entreprises : 25,03%

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_243

Participation du budget principal 2023 au budget annexe Office de Tourisme

Monsieur le Président présente à l'assemblée la participation 2023 du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme, afin d'équilibrer ce budget (compte 65737).

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve la participation 2023 du budget principal vers le budget annexe Office de Tourisme pour 60 000 €,
- Inscrit les crédits correspondants au budget 2023, au chapitre 65 Autres charges de gestion courante et à l'article 65737 Autres établissements publics locaux.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu, Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARITÉ

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_244

Participation du budget principal 2023 au budget principal du CIAS

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une participation de 42 000 € du budget général de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération au budget principal du Centre Intercommunal d'Actions Sociales (CIAS) Terres de Montaigu est prévue pour l'exercice 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Attribue une participation de 42 000 € au CIAS Terres de Montaigu pour l'année 2023,
- Inscrit les crédits correspondants au budget 2023, au chapitre 65 Autres charges de gestion courante et à l'article 65737 Autres établissements publics locaux.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrian BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAU – Florent LIMOZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (6) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrian Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absent excusé (1) : Jean-Martial HAEFFELIN

Était absente (1) : Maëlle CHARÉ

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_245

Subventions 2023 aux associations et autres organismes

Monsieur le Président présente les différentes demandes d'associations ou de groupements sollicitant une subvention de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, en précisant que, conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et au décret n°2001-495 du 06 juin 2001, l'obligation de conclure une convention d'objectifs s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 Euros.

| Nature de la subvention | Bénéficiaire | Objet | Subvention 2023 |
|------------------------------------|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Fonctionnement | INITIATIVE VENDEE BOCAGE | Plateforme d'initiative locale (aide aux créateurs d'entreprises) | 37 329 € |
| Fonctionnement | SOLIDARITE PAYSANS | Soutien aux exploitants agricoles | 1 000 € |
| Sous-total domaine économie | | | 38 329 € |
| Fonctionnement | CLUB DE CANOE KAYAK DE LA BOULOGNE | Accueil scolaires et locations estivales | 23 000 € |
| Sous-total domaine tourisme | | | 23 000 € |
| Fonctionnement | AX STG | Championnat d'Europe - Auto-cross | 10 000 € |
| Fonctionnement | MONDIAL FOOTBALL MONTAIGU | Mondial Football Montaigu | 20 000 € |
| Fonctionnement | PAYS DE MONTAIGU BASKET | Tournoi Basket Cadets Nations | 3 000 € |
| Fonctionnement | MONTAIGU VENDEE FOOTBALL | Tournoi International Futsal Cup | 2 000 € |
| Fonctionnement | SMASH VENDEE SUD LOIRE | Equipe élite championnat N3 féminine 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs | 10 000 € |
| Fonctionnement | ST GEORGES MONTAIGU VENDEE BASKET | Equipe élite championnat N3 masculine 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs | 10 000 € |
| Fonctionnement | BOUFFERE VOLLEY | Equipe élite championnat N3 masculine 50% part fixe et 50% part variable selon justificatifs | 10 000 € |
| Fonctionnement | SMASH VENDEE SUD LOIRE | Sport et Handicap – Section Basket | 1 500 € |
| Sous-total domaine sport | | | 66 500 € |

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 15/12/2022

ID : 085-200070233-20221212-DELTDMC_22_245-DE

| Nature de la subvention | Bénéficiaire | Objet | Subvention 2023 |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Fonctionnement | ICROACOA | Promotion et diffusion musiques actuelles | 9 000 € |
| | | coordination et régie du zino et événements | 4 000 € |
| Sous-total domaine culture | | | 13 000 € |
| Fonctionnement | REEL | Insertion sociale | 18 000 € |
| Fonctionnement | BANQUE ALIMENTAIRE | Secours alimentaire | 10 450 € |
| Fonctionnement | LES RESTOS DU CŒUR | Secours alimentaire | 1 500 € |
| Sous-total domaine social | | | 29 950 € |
| Fonctionnement | CONSEIL DEPARTEMENTAL | Fonds de solidarité Logement | 2 000 € |
| Sous-total domaine habitat | | | 2 000 € |
| Fonctionnement | MISSION LOCALE DU HAUT BOCAGE | Actions en faveur de l'emploi des jeunes (18-25 ans) | 92 505 € |
| Fonctionnement | GIP MAISON DEPARTEMENTALE DES ADOLESCENTS | Maison des adolescents | 10 000 € |
| Fonctionnement | CONSEIL DEPARTEMENTAL | Fonds d'aides aux jeunes | 1 200 € |
| Fonctionnement | COLLEGES ET LYCEES | Collèges, lycées, IME, MFR | 4 400 € |
| Fonctionnement | L'OUTIL EN MAIN NORD-VENDEE ROCHESEVIERE | Initiation des enfants aux métiers manuels et du patrimoine | 4 000 € |
| Fonctionnement | ASSOC. PREVENTION ROUTIERE DE LA VENDEE | Prévention routière | 1 200 € |
| Fonctionnement | ECOLE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS ST-PHILBERT-DE-BOUAINE | Jeunes sapeurs-pompiers | 1 400 € |
| Sous-total domaine prévention jeunesse | | | 114 705 € |
| Fonctionnement | AIFR SECTEUR DE ROCHESEVIERE | Activités jeunesse | 197 000 € |
| Fonctionnement | FR MONTAIGU-VENDEE (SGDM) | Activités jeunesse | 52 000 € |
| Fonctionnement | FR LA BRUFFIERE | Activités jeunesse | 71 000 € |
| Fonctionnement | AEJBM | Activités jeunesse | 26 500 € |
| Fonctionnement | FR TREIZE SEPTIERS | Activités jeunesse | 47 500 € |
| Fonctionnement | GENERATIONS GUYONNES | Activités jeunesse | 30 500 € |
| Fonctionnement | LOCAL JEUNES ST SYMPHORIEN (LAB) | Activités jeunesse | 200 € |
| Sous-total domaine animation jeunesse | | | 424 700 € |
| Fonctionnement | ASSOCIATION CANTONALE LES P'TITES CANAILLES (CCCR) | Assistantes maternelles | 1 050 € |
| Fonctionnement | LES P'TITS LOUPIOTS (M) | Assistantes maternelles | 765 € |
| Fonctionnement | AEJBM | Assistantes maternelles | 190 € |
| Fonctionnement | ASS MAT LOULAYSIENNE | Assistantes maternelles | 505 € |
| Fonctionnement | CALINS CALINES (B) | Assistantes maternelles | 190 € |
| Sous-total petite enfance | | | 2 700 € |
| Fonctionnement | AIFR SECTEUR DE ROCHESEVIERE | Transport scolaire | 59 240 € |
| Fonctionnement | FR MONTAIGU-VENDEE (SGDM et SHDL) | Transport scolaire | 30 800 € |
| Fonctionnement | FAMILLES RURALES LA VERRIE | Transport scolaire | 14 250 € |
| Fonctionnement | ASSOCIATION TS TREIZE-SEPTIERS | Transport scolaire | 3 000 € |
| Fonctionnement | GENERATIONS GUYONNES | Transport scolaire | 850 € |
| Fonctionnement | BUXIABUS | Transport scolaire | 300 € |
| Sous-total transport scolaire | | | 108 440 € |
| Fonctionnement | GIDON | Lutte contre les nuisibles | 23 000 € |
| Sous-total domaine environnement | | | 23 000 € |
| Fonctionnement | COS | Ceuvres sociales du personnel - Subvention plafond selon nombre agents | 7 000 € |
| Sous-total domaine divers | | | 7 000 € |
| Total | | | 853 324 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Attribuer les subventions aux organismes et associations ci-dessus présentées,
- Autorise Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et ou avenants nécessaires au versement des aides avec les associations concernées et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- Inscrit les crédits correspondants au budget 2023, au chapitre 65 Autres charges de gestion courante.

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de l'Agglomération
Montaigu Communauté
d'agglomération

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRÉTEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_246

Création d'une autorisation de programme pour l'aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du Cinéma

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9, permet aux collectivités de pratiquer les autorisations de programme et les crédits de paiement en section d'investissement pour les opérations à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget en cours, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les crédits destinés à régler les dépenses prévisionnelles de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils peuvent être révisés à l'occasion d'une décision budgétaire au cours de l'exercice.

L'aménagement des extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma est éligible à ce type de dispositif.

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 15/12/2022

ID : 085-200070233-20221212-DELTDMC_22_246-DE

Le conseil est invité à se prononcer sur la création d'une autorisation de programme selon les conditions suivantes :

| N° opé | Libellé | Montant AP | CP 2023 | CP 2024 |
|--------|----------------------------------------------------|-------------|-----------|-----------|
| 209 | Extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma | 1 200 000 € | 600 000 € | 600 000 € |

Ce programme sera financé par autofinancement et par emprunt.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,

Par 43 voix pour et 3 abstentions (Sophie ARZUL, Vincent MATHIEU),

- Décide de créer une autorisation de programme libellée « Extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma »,
- Valide la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme comme suit :

| N° opé | Libellé | Montant AP | CP 2023 | CP 2024 |
|--------|----------------------------------------------------|-------------|-----------|-----------|
| 209 | Extérieurs de l'Hôtel d'agglomération et du cinéma | 1 200 000 € | 600 000 € | 600 000 € |

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_247

Création d'une autorisation de programme pour les aménagements du Schéma Vélo

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9, permet aux collectivités de pratiquer les autorisations de programme et les crédits de paiement en section d'investissement pour les opérations à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget en cours, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les crédits destinés à régler les dépenses prévisionnelles de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils peuvent être révisés à l'occasion d'une décision budgétaire au cours de l'exercice.

Les aménagements du Schéma Vélo sont éligibles à ce type de dispositif.

Le conseil est invité à se prononcer sur la création d'une autorisation de programme selon les conditions suivantes :

| N° opé | Libellé | Montant AP | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|--------|--------------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 211 | Aménagements Schéma Vélo | 2 000 000 € | 500 000 € | 500 000 € | 500 000 € | 500 000 € |

Ce programme sera financé par subvention, par autofinancement et par emprunt.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de créer une autorisation de programme libellée « Aménagements Schéma Vélo » ;
- Vote une opération 211 libellée « Aménagements Schéma Vélo »,
- Valide la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme comme suit :

| N° opé | Libellé | Montant AP | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|--------|--------------------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 211 | Aménagements Schéma Vélo | 2 000 000 € | 500 000 € | 500 000 € | 500 000 € | 500 000 € |

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Château
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de l'arrêté de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le **Conseil d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_248

Création d'une autorisation de programme pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9, permet aux collectivités de pratiquer les autorisations de programme et les crédits de paiement en section d'investissement pour les opérations à caractère pluriannuel.

Cette procédure permet de ne pas inscrire au budget en cours, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les crédits destinés à régler les dépenses prévisionnelles de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Ils peuvent être révisés à l'occasion d'une décision budgétaire au cours de l'exercice.

Les travaux de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sont éligibles à ce type de dispositif.

Le conseil est invité à se prononcer sur la création d'une autorisation de programme selon les conditions suivantes :

| N° opé | Libellé | Montant AP | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|--------|--------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 212 | Travaux GEPU | 3 360 000 € | 840 000 € | 840 000 € | 840 000 € | 840 000 € |

Ce programme sera financé par autofinancement et par emprunt.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de créer une autorisation de programme libellée « Travaux GEPU » ;
- Valide la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme comme suit :

| N° opé | Libellé | Montant AP | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 | CP 2026 |
|--------|--------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 212 | Travaux GEPU | 3 360 000 € | 840 000 € | 840 000 € | 840 000 € | 840 000 € |

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_249

Convention de financement entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée pour la construction de l'hôtel d'agglomération mutualisé

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet d'extension et de réaménagement de l'Hôtel d'agglomération est l'un des piliers du schéma local d'accès des services au public qui vise à améliorer le service public de proximité sur le territoire de Terres de Montaigu.

Il précise que ce projet intègre également une dimension de mutualisation avec la commune de Montaigu-Vendée, partant du constat que les besoins en espaces de travail des deux collectivités convergent vers un lieu unique pour la tenue des assemblées, un espace de travail pour les élus, des bureaux communs pour la Direction Générale Mutualisée et les services supports et d'ingénierie.

Dans ce contexte de mutualisation des services, Monsieur le Président propose de définir les modalités de financement de ce projet d'extension et de réaménagement de l'hôtel d'agglomération en tenant compte des clés de répartition des services mutualisés. Ainsi, la répartition financière liée à l'investissement de cet équipement pourrait être la suivante :

- 78 % pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- 22 % pour la commune de Montaigu-Vendée.

Il rappelle que le Conseil d'agglomération, au cours de sa séance du 17 octobre dernier a validé l'attribution des marchés aux entreprises retenues pour l'exécution des travaux. A ce stade, le reste à charge estimé à financer entre les 2 collectivités s'élève à 6 800 000 € HT (subventions et cessions immobilières déduites). Ainsi, la participation

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le 15/12/2022

SLO

ID : 085-200070233-20221212-DELTDMC_22_249-DE

financière de la commune de Montaigu-Vendée qui prendra la forme d'une subvention d'équipement est estimée à 1 496 000 €.

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'une convention de partenariat financier est proposée entre les deux collectivités visant à fixer les modalités de financement ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes de la convention de financement entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et Montaigu-Vendée pour l'extension et le réaménagement de l'hôtel d'agglomération, telle qu'annexée à la présente,
- Valide les modalités de financement ainsi que la définition des dépenses et engagements liés à l'investissement de cet équipement, selon la répartition suivante :
 - 78 % pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
 - 22 % pour la commune de Montaigu-Vendée.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et la commune de Montaigu-Vendée qui fixe le partenariat financier concernant l'extension et le réaménagement de l'hôtel d'agglomération

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'AGGLOMERATION REUNION DU 12 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le six décembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, Place de l'Hôtel de Ville, commune déléguée de Montaigu à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 47
Quorum : 24

Étaient présents (39) : Sophie ARZUL – Adrien BARON – Pascale BOISSELIER – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Robert BRAUD – Jean-Michel BREGEON – Francis BRETON – Stéphanie BRETON – Antoine CHÉREAU – Béatrice CLAVIER – Cyrille COCQUET – Hubert CORMERAIS – Bernard DABRETEAU – Bernard DENIS – Béatrice DOUILLARD – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Vincent MATHIEU – Sophie MORNIER – Fabienne MULLINGHAUSEN – Joël OIRY – Christian PICHAUD – Marc PUICHAUD – Sylvie RASSINOUX – Michelle RINEAU – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Franck SAVARY – Nathalie SÉCHER – Geneviève SÉGURA

Étaient représentés (7) : Cécile BARREAU a donné pouvoir à Adrien Baron – Isabelle BLAINEAU a donné pouvoir à Nathalie Sécher – Pierre BOIS a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Yvonnick BOLTEAU a donné pouvoir à Isabelle Rivière – Jean-Martial HAEFFELIN a donné pouvoir à Sophie Arzul – Laëtitia PAVAGEAU a donné pouvoir à Eric Hervouet – Catherine PIOT a donné pouvoir à Robert Braud

Était absente (1) : Maëlle CHARIE

Secrétaire de séance : Christian PICHAUD

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime Le QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Mathilde PERRAUD, Assistante Direction Générale des Services – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMC_22_250

Compétence Assainissement – Transfert des excédents de la commune de Cugand à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à un problème technique, l'excédent global de clôture du budget annexe Assainissement de la commune de Cugand est erroné, à 455 673,37 € au lieu d'un montant réel de 286 176,48€. Compte tenu des accords concernant le transfert de 50% des excédents de clôture, il convient de modifier le montant à reverser par la commune de Cugand, au titre de la compétence Assainissement transférée au 1^{er} janvier 2022.

Vu la délibération DELTDMC_22_122 du 4 juillet 2022, relative au transfert des excédents des communes à Terres de Montaigu ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le transfert de 50% de l'excédent global de clôture du budget annexe Assainissement de la commune de Cugand pour un montant de 143 088,24 €, soit un excédent de fonctionnement de 0 € et un excédent d'investissement de 143 088,24 €.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 14/12/2022
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération